



Compte-rendu de la Commission « fréquentation »

Bilan de la saison estivale 2020

6 octobre - Salle des fêtes d'Octon

Présents : des personnes excusées ont transmis leur bilan par mail

Marie Passieux, Présidente du Syndicat Mixte du Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze

Bernard Coste, Vice-Président du SMGS, en charge de la gestion de la Fréquentation, Mairie d'Octon

Serge Didelet, Vice-Président du SMGS, Mairie de Mourèze

Jacques Arribat, Mairie de Salasc

Gérard Figarol, Mairie de Carlencas

Jacky Pérez, Mairie de Villeneuveville

Monsieur Bellas, Mairie d'Octon

Marc Carayon, Mairie de Lacoste

Yannick Guinet, Gendarmerie Lodève

Magali Boyer, Conseil départemental de l'Hérault

Clément Dumoulin, Mairie de Celles

Julien Manimo, CCLL, service tourisme

Mascha Bonne, CCC, service tourisme

Cécile Amiel, CCC, Base de Plein air du Salagou

Thibault Détry, Base nautique du Salagou-Baie des Vailhès

Claire Vidalenq, Camping club Lac du Salagou

Cyril Moya, Food Truch, Le Bayou, Liausson

Corentin Albnile et Jean-François : camping-restaurant le Mas de Riri

Noëlle Gros, Camping les Arcades-Octon

Olivier Cherrey, Wind 34 – Clermont l'Hérault

Julien Roques, Relais Nautique d'Octon

Julie Derriennick, Occigène

Bruno Betz, Mas des Terres Rouges

Véronique Gauci, Hérault Tourisme

Chantal Couderc, Hérault Sport

Cécile Olive, Elsa Bonnaïfous et Betty Vagne, Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze

L'objectif de la réunion est de faire **le bilan de la fréquentation estivale 2020** des berges du lac du Salagou et du Cirque de Mourèze.

Rappel : l'ambition de l'Opération Grand Site est de permettre au territoire de profiter à l'année des retombées économiques, en étalant la fréquentation dans le temps et dans l'espace (notamment en renvoyant vers les villages).

LE CHEMIN PARCOURU

2005, création du Syndicat : en grande partie pour gérer l'afflux de camping-cars et les véhicules garés anarchiquement sur les berges du Salagou qui dégradent le paysage et l'environnement.

2007-2012, un important **travail collectif de la commission** Fréquentation a été mené pour :

- Coordonner les acteurs
- Clarifier les règles : rédaction collective du **code de conduite**
- Mettre en place des moyens pour le faire connaître et appliquer : patrouilles, dépliants, communiqués de presse, panneaux, pose de barrières, création de fossés, prise d'arrêtés municipaux...

2012-2014, organisation et passage à la **verbalisation** - Des **résultats positifs à maintenir** :

- Seulement 8% de véhicules garés en dehors des parkings – (2009 : 41 %)
- Une vingtaine de camping-cars passent la nuit illégalement sur les berges – (2009 : 110 camping-cars)
- Nettoyage en profondeur du site : pneus, carcasses de voitures...
- Dispositif reconnu à l'échelle régionale et nationale

2015-2017, travail sur les usages du site : manifestations, tournages... → **validation d'un règlement d'utilisation pour le domaine départemental et d'un guide des porteurs de projets.**

En parallèle, **baisse des moyens humains** (suppression de la patrouille VTT, moins de collecte et de ramassage des déchets, baisse de l'entretien du site...)

Difficulté de maintenir les résultats obtenus à partir de 2012 – Mise en évidence de :

- La nécessité de **conserver les moyens** et une implication forte des acteurs pour ne pas mettre à mal le dispositif de gestion mis en place collectivement. La baisse des moyens tend à rendre les investissements financiers et humains des dernières années obsolètes.
- Difficulté d'accueillir les visiteurs dans de bonnes conditions au-delà de la capacité théorique du site (fixée à 700 véhicules/jour en simultané) sur les berges.

2018-2020 forte mobilisation des moyens humains pour asseoir le dispositif de gestion de la fréquentation

→ La **patrouille du Grand Site**, est composée de 2 agents à cheval, sur le terrain du vendredi au mardi à partir de mai et jusqu'au 30 septembre et elle est renforcée par 2 saisonniers à VTT sur le terrain, en 2020 du 1er juillet - 23 août du mercredi au dimanche. Complémentarité des circuits, des horaires et jours de travail.

Cette année, les patrouilles ont reçu une formation à l'identification des cyanobactéries complétant le dispositif de suivi mis en place par le CD34



→ La **gendarmerie** a déployé pour la troisième année un poste de la **garde républicaine** sur les berges du lac. Leurs prestigieuses équipes étaient sur les berges du lac du 17 juillet au 26 août. Ils ont fait 130 patrouilles, à cheval pour moitié, ont relevé 470 infractions. Le bilan de cette expérience s'est avéré positif et efficace. En plus des patrouilles de la garde républicaine, la gendarmerie de Clermont et de Lodève a réalisé ses patrouilles « classiques ».

→ **L'OFB**, comme chaque année, en plus de ses passages fréquents sur le site a réalisé :

- deux missions interservices DFCL, entre 16h et minuit, regroupant 5 à 7 inspecteurs OFB34 - 4 Agents ONF – 4 gendarmes : 481 personnes sensibilisées – 1 timbre amende pêche - 10 timbres amende feu
- trois sorties police de la pêche : 3 Inspecteurs OFB : une centaine de pêcheurs sensibilisés.

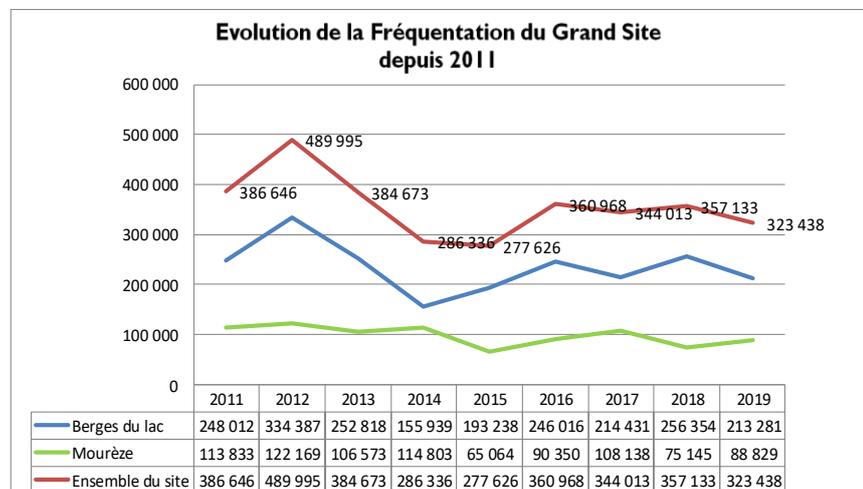
→ La **police municipale** est présente quotidiennement sur les berges de la commune de Clermont l'Hérault.

→ Les élus de la communauté de communes du Clermontais réfléchissent à la mise en place d'une nouvelle **brigade intercommunale** en remplacement de la police rurale.

L'OBSERVATOIRE DE LA FREQUENTATION

Depuis 2009, les patrouilleurs comptent les véhicules du Grand Site avec l'aide précieuse des prestataires des berges, des points d'informations touristiques, du service de collecte des ordures ménagères, de la mairie de Celles, des Agents du Littoral Méditerranéen et de la police municipale. Hérault Tourisme intègre ces données dans l'observatoire du Département. Un estimatif annuel précis du nombre de visiteurs dans le Grand Site en 2020 sera réalisé début 2021.

Pour rappel : de **janvier à décembre 2019**, environ **330 000 visiteurs** ont fréquenté le Grand Site : environ 210 000 sur les berges, 90 000 visiteurs à Mourèze et 20 000 dans le reste du Grand Site (villages...).



Pour retrouver le bilan 2019 complet : <https://www.grandsitesalagoumoureze.fr/>

Rappel des objectifs de l'observatoire :

- Evolution de la fréquentation
- Visibilité au niveau départemental, régional et national
- Evaluation du dispositif de gestion
- Calibrage des aménagements

Qualité des données : il s'agit d'une image globale de la fréquentation, qui donne les tendances. Il ne faut pas regarder chiffre par chiffre, indépendamment du contexte.

Bilans participants :

Hérault Tourisme à l'échelle du Département : un mois de juin mauvais avec 50% de professionnel en baisse et 50% mitigés. Le travail de communication sur l'Hérault et l'Occitanie a porté ses fruits au mois d'août mais la situation sanitaire du pays a entraîné un arrêt brutal de la fréquentation touristique fin août. Caractéristiques de la fréquentation de cette saison : une fréquentation française de proximité, une clientèle de loisirs en extérieurs, un recul de la clientèle de groupes et clientèle européenne, pour une clientèle plus familiale et plus jeune.

Pour aller plus loin : <http://www.adt-herault.fr/observation/conjoncture-estivale/saison-2020-447-1.html>

Gendarmerie : suite au déconfinement, une explosion de la fréquentation a été constatée dans les espaces naturels et plus particulièrement dans les Grands Sites. Le Salagou n'a pas été le site le plus problématique et a été relativement bien géré en comparaison des conflits d'usages et débordements rencontrés au pont du Diable et dans les gorges de l'Hérault. Les patrouilles des véhicules ont doublé (130 patrouilles) et se sont adaptées aux besoins. La problématique reste les foyers de feux. Un travail de contrôle a été effectué dans ce sens avec l'Office National des Forêts et l'Office Français pour la Biodiversité.

Office de Tourisme du Clermontais a réouvert ses portes le 18 mai. L'avant-saison fut calme jusqu'à mi-juin. Hausse de la fréquentation pour les mois de juillet et août. En revanche baisse de la fréquentation d'étrangers sur cette période. La fréquentation semble disparate mais explose autour du lac. En raison du contexte sanitaire de la saison, l'Office avait mis en place un nouveau fonctionnement au Salagou : un accueil itinérant. L'Office a alors pu constater une fréquentation sur le site hétérogène et complexe. Cette année ne pourra pas faire référence et sera difficile comparable avec les précédentes.



Office de Tourisme du Lodévois et Larzac observe une baisse des entrées directes qui a largement été compensée par une augmentation importante des contacts téléphoniques et mails. Il a été précisé par l'Office qu'il y avait eu une augmentation des demandes liées au lac du Salagou. Il est également à noter que les consultations du site internet de l'Office ont augmenté de moitié en juin et presque doublé en juillet et en août. Les pages les plus consultées sont celles liées à la baie des Vailhés.

Service tourisme du Conseil départemental de l'Hérault : contexte a particulièrement profité à l'arrière pays de l'Hérault mais que le littoral a souffert d'une forte baisse de fréquentation (environ 40%).

Réseau Occigène confirme cette tendance.

Mairie de Mourèze : mois de juillet et août exceptionnels en terme de fréquentation. Les camping-cars ont doublé. Il n'a pas été constaté d'incivilité de la part de la fréquentation touristique. Très peu de déchets observés, mais quelques masques par terre font malheureusement leur apparition. Stationnement sauvage au niveau du chant du bouc (avant le pont).

Mairie de Carlencas : fréquentation touristique importante mais seulement passante sur la commune. Un très bon bilan pour les trois marchés nocturnes. L'environnement est resté propre et les comportements respectueux.

Mairie d'Octon : irrégularité du marché nocturne (producteur, fréquentation) certainement due à l'installation du marché de Clermont l'Hérault le même jour. Absence remarquée des visiteurs étrangers sur le marché. Stabilité des commerces, restaurants et bars. Il a été spécifié un manque de lisibilité et de connaissance des règles de stationnement.

Mairie de Salasc : de nombreux dépôts sauvages et non respect des poubelles. Des difficultés à maîtriser ces problèmes. Sur l'aire de véhicules aménagés de Salasc, globalement, il n'a pas été observé de débordement. Bilan très positif pour le marché de Salasc le dimanche matin : la fréquentation a été multipliée par deux voir trois.

Mairie de Lacoste : Commune peu impactée par la fréquentation touristique mais rejoint néanmoins la commune de Salasc sur la problématique des déchets.

Mairie de Villeneuve : le parking pouvant accueillir entre 200 et 300 voitures n'a pas été saturé. La fréquentation des marchés a été très bonne, les visites guidées ont néanmoins subi une forte baisse de fréquentation car limitées à 10 personnes. Le parking de Villeneuve a accueilli des camping-cars venus des berges du Salagou.

Mairie de Celles : année particulière pour le village car fermé en raison de travaux. Les visiteurs ont été déçus de ne pas pouvoir accéder au village. Les barrières installées ont dans l'ensemble bien été respectées. La mise en place d'un parking provisoire a bien fonctionné mais une problématique a malgré tout été observée avec le report des véhicules du côté du Mas de Riri. L'impossibilité de mettre des bateaux à l'eau n'a pas engendré de plaintes directes des pêcheurs. Il semble avoir été observé une diminution des « naturalistes » sur les berges entre Celles et Les Vailhès, dû à l'éloignement du parking.

BILAN DES PRESTATAIRES DES BERGES

Camping des Arcades : ouverture tardive, saison reste stable. Constate moins d'étrangers, moins de famille en août et plus de jeunes couples qui découvrent le site. Observe un changement de profil de la clientèle, qui semble plus apprécier le côté nature et favoriser le voyage à vélo par exemple. Signale que d'anciens clients déplorent une dégradation du lac (déchets).

Camping Club Lac du Salagou : beaucoup d'annulations et d'événements annulés. Démarrage le 12 juin, le mois est resté stable. Forte fréquentation en juillet et août. Beaucoup de locaux mais moins d'étrangers. Le niveau des parkings est resté correct, également pour les camping-cars. Les retours des clients ont été très positifs.

Mas de Riri : Bonne saison sur juin, juillet, août avec une baisse importante et presque soudaine en septembre. Constatent qu'avec la fermeture de la commune de Celles, à cause des travaux, les usagers viennent faire demi-tour au Mas et déposer fréquemment leurs poubelles. Spécifie que le niveau d'eau était très favorable. Il met en avant le besoin de signalétique complémentaire sur le circuit VTT lorsque le lac est haut, pour éviter notamment les conflits d'usages campeurs-Vttistes.

Base nautique du Salagou – Baie des Vailhès : Fréquentation très importantes en juillet et août, suivi d'un arrêt total en septembre ayant entraîné une fermeture précoce. Souligne qu'il manque un accueil touristique pour le pôle des Vailhès au vu de la fréquentation importante présente et que la période d'ouverture du poste de secours n'est pas assez importante par rapport à la réalité de fréquentation.

Base de Plein Air du Salagou - CCC : une baisse des groupes a été constatée. Au vu de la difficulté d'application des protocoles sanitaires, décide de ne pas ouvrir l'hébergement de groupe ainsi que la restauration collective. Saison très difficile pour les groupes en revanche très bonne saison pour la clientèle individuelle ou non collective. Signale une surfréquentation en août entraînant des difficultés de gestion sur une dizaine de jours.

Wind 34 : fermé en juin mais un mois de juillet similaire à un mois d'août habituel, et un mois d'août ressemblant à des 15 août tous les jours. Déploie une fréquentation trop importante, difficilement gérable. Observe un changement de profil des usagers, correspondant aux « mœurs » des vacanciers du littoral. Signale une augmentation des déchets de papiers toilette dans la nature mais constate une bonne gestion des poubelles.

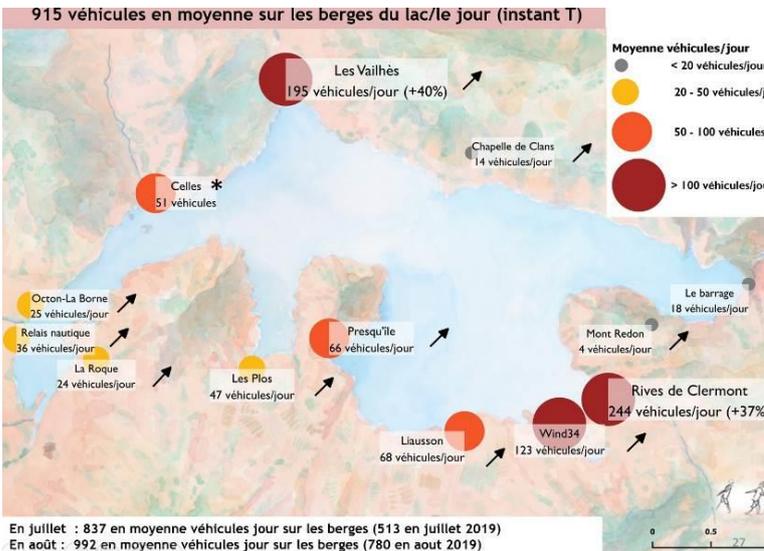
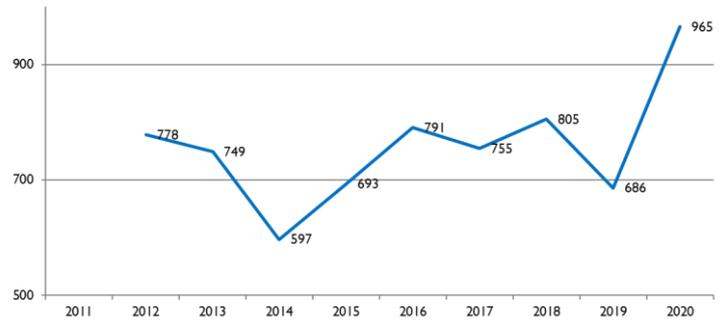
Guinguette du Relais nautique d'Octon : très bonne saison, dès le 25 juin, complet régulièrement. Explique que la gestion des poubelles était très bonne cette année grâce aux bacs et colonnes de tri. Constate une baisse de clients étrangers et augmentation de la clientèle française. Observe un changement de profil des usagers également, moins respectueux de l'environnement, et déplore une gestion pour les toilettes non adaptée à la fréquentation. La location de trottinettes électriques a bien fonctionné.

Foord Truck « Le Bayou », Liausson : mois d'août très bon. Bon emplacement. Regrette l'absence de poubelles à proximité de son emplacement car les usagers lui laissaient les déchets après consommation sur place.

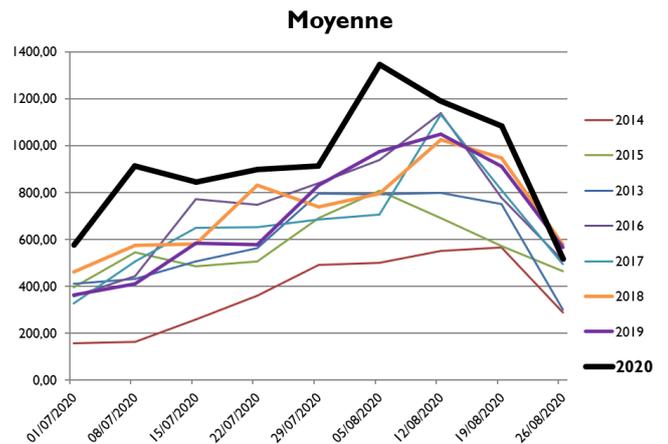
TRES FORTE AUGMENTATION DE LA FREQUENTATION DES CŒURS DE SITE

Forte augmentation de la fréquentation estivale à Mourèze (+48 %) et au Lac du Salagou (+41 %). 49 jours au-delà de la capacité d'accueil fixée à 700 véhicules en simultanée sur les berges (dont 26 jours à plus de 1000 véhicules). Cette année a été exceptionnelle, dès la fin du confinement, le Grand Site a connu une fréquentation très importante, notamment sur les 3 pôles d'accueil. De nouveaux visiteurs de proximité ont découvert ou redécouvert le Grand Site en arrivant par les portes d'entrée « grand public ». Les prestataires des berges ont connu une fréquentation exceptionnellement élevée. Certains expriment qu'ils ont ressenti une forme de saturation du site et une inadaptation des moyens en avant et arrière-saison : toilettes, poubelles, accueil, mobilisation des agents assermentés... Au regard de la fréquentation et des moyens humains, le stationnement sauvage a été relativement bien géré, peu de débordement important (à l'exception du pôle de Clermont l'Hérault). On constate une forte augmentation des véhicules aménagés qui passent la nuit illégalement sur les berges, une attention particulière devra être portée pour ne pas revenir aux situations des années antérieures à 2012. De nombreuses remontées négatives ont été formulées qu'en au campement abusif des pêcheurs et plusieurs conflits d'usage sont rapportés entre pêcheurs et baigneurs. Un travail spécifique avec la fédération de pêche est engagé.

Moyenne véhicules/ jours - Eté berges + Mourèze



Variation hebdomadaire de la fréquentation sur les berges du lac du 1^{er} juillet au 31 août



AUGMENTATION DU NOMBRE DE VEHICULES AMENAGES QUI PASSENT LA NUIT ILLEGALEMENT SUR LES BERGES

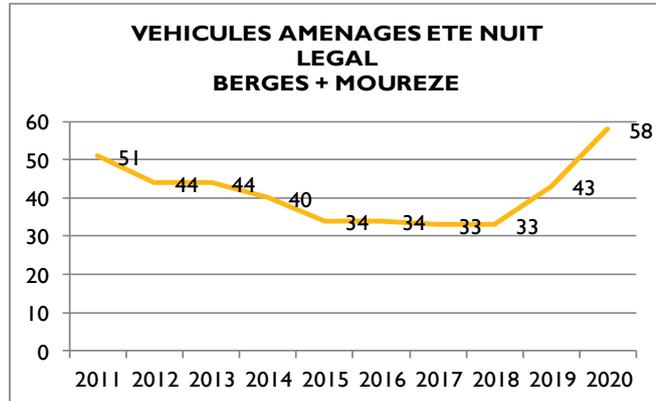
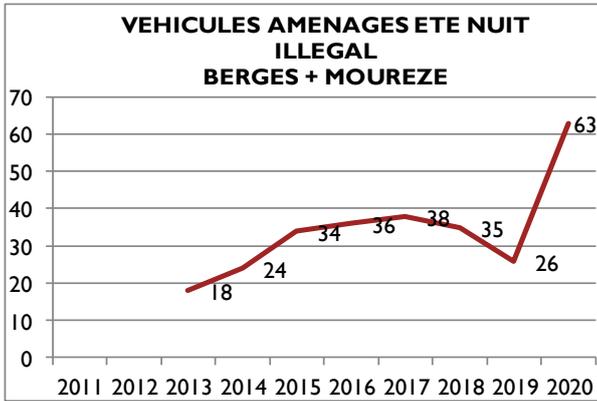
Principe du code de conduite :

- Le jour : accueil sur tous les parkings des berges
- La nuit : accueil dans les campings ou sur une aire dédiée au stationnement temporaire limité à 1 nuit sur l'EASA et l'aire de Ricazouls

Bilan :

- 63 en 2020 (26 en 2019) - Juillet : 51 /Août : 75
- Meilleure fréquentation des aires de nuit légales : 58 camping-cars/nuit





- L'aire camping-cars du camping de Clermont l'Hérault n'est toujours pas ouverte dans le camping – manque de places pour l'accueil des camping-cars de nuit sur aire légale et problèmes de circulation en journée malgré la mise en place de la signalétique. L'aire de nuit gratuite de l'EASA (pôle de Clermont l'Hérault) est toujours surutilisée. Cette aire est temporaire tant que le camping n'a pas créé d'aire de stationnement.

- Le secteur le plus impacté par le stationnement illégal des camping-cars reste Les Plos malgré la présence renforcée des agents de terrain et de nouveaux portiques posés par le CD34 – PMO pour limiter l'espace de stationnement accessible aux véhicules aménagés. Vandalisés dans l'été, ils n'auront pas pu jouer pleinement encore leurs rôles. Le SMGS est vigileant sur les conséquences de la mise en place de ces portiques et sur le report du stationnement illégal sur d'autres zones ou en retrait des berges (le long des routes de Salasc, Villeneuve...)

- Sur-utilisation ponctuelle de l'aire de nuit de Ricazouls qui peut poser des problèmes sur la route d'accès, la mairie réfléchit à la mise en place d'une signalétique d'interdiction

STATIONNEMENT SAUVAGE (EN DEHORS DES PARKINGS): LEGERE HAUSSE DE LA PROPORTION DE VEHICULES GARES EN DEHORS DES PARKINGS

- Interdiction de se garer en dehors des parkings

- Certaines zones naturelles sensibles ne sont plus accessibles en voiture

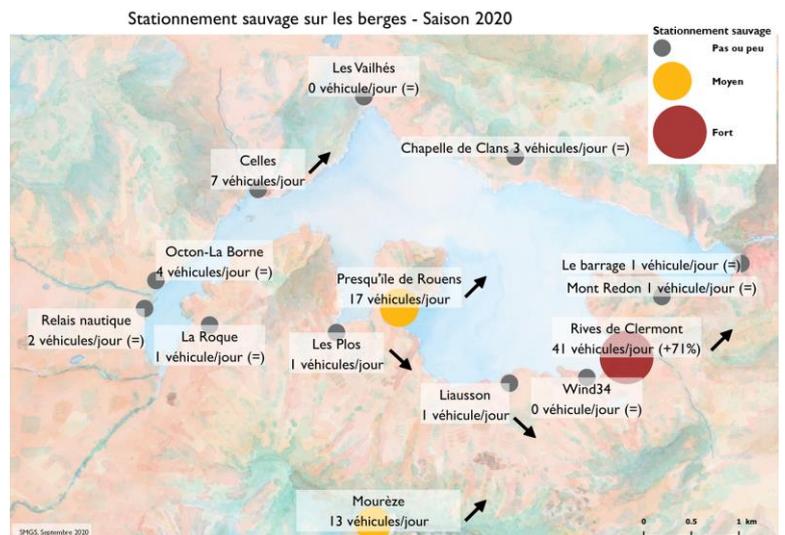
Bilan : le nombre de véhicules qui stationnent en dehors des parkings est en légère augmentation cependant, proportionnellement à la hausse de fréquentation, le résultat est plutôt positif. Plus de débordements étaient à craindre. Les véhicules mal garés représentent 9.5 % soit 92 véhicules en moyenne par jour (contre 58 en 2019).

PART SAUVAGE ETE BERGES + MOUREZE



La forte mobilisation de la garde républicaine sur Les Plos et Liausson, avec un renforcement de la signalétique sur la mise à l'eau des Plos a permis de meilleurs résultats sur cette zone traditionnellement plus impactée par le stationnement sauvage. Attention, au report du stationnement sauvage sur la Presqu'île et les petits parkings associés, à travailler pour 2021. Le parking de l'Amaredou à Celles a été fermé, suite aux travaux de réhabilitation du village. Le parking de l'leuzede a été très bien utilisé, le stationnement sauvage est sous évalué sur la carte ci-contre (peu de données exploitables).

La zone la plus impactée par le stationnement sauvage est celle des rives de Clermont l'Hérault, de nombreux véhicules stationnent illégalement, le long de la route en face de l'auberge, les parkings des Ruffes et des Peupliers sont rapidement saturés et les visiteurs ne se rendent que très peu sur le vaste parking de l'EASA malgré la



signalétique. Une réunion spécifique sur la gestion du pôle va être organisée pour améliorer le fonctionnement pour la saison 2021.

- Stationnement sauvage à Mourèze assez stable malgré la hausse de la fréquentation

DECHETS : des efforts à poursuivre

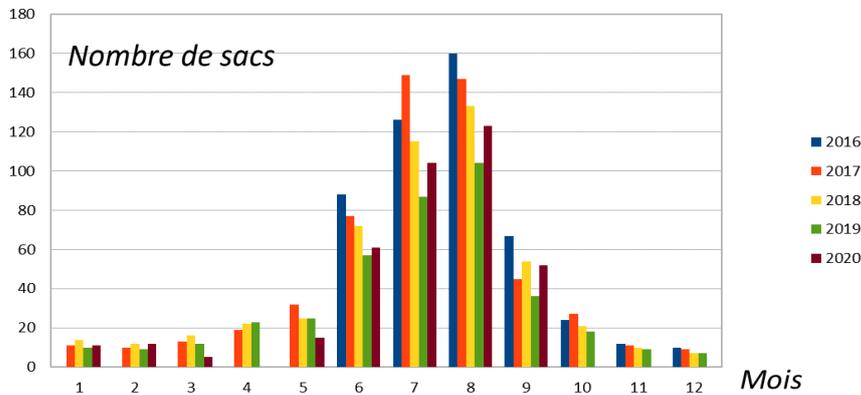
Principe du code de conduite : ramporter et trier ses déchets

Rappel des rôles de chacun :

- Collecte des ordures ménagères : communauté de communes du Clermontois et du Lodévois et Larzac
- Colonnes de tri – déchèterie : Syndicat Centre Hérault –
- Ramassage manuel des déchets résiduels (papier gras, papier toilettes, cannettes...) sur les chemins, plages, parkings du Domaine Départemental du Salagou depuis juin 2016 : prise en charge par le Syndicat Mixte du Grand Site. Mission financée par le Département. Le Syndicat mixte a intégré dans son marché, des clauses sociales afin de favoriser l'accès au retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles. Les Agents du Littoral Méditerranéen (ALM) sont les mandataires de la prestation.

Bilan :

- Bilan ALM : augmentation du volume ramassé mais au regard de l'augmentation de la fréquentation, les prévisions étaient plus pessimistes, finalement moins de déchets qu'en 2016, 2017 et 2018. Cependant, ils constatent l'augmentation de gros dépôts sauvages (constat fait également dans d'autres sites naturels nettoyés).



- La communauté de communes du Clermontois a collecté 79 tonnes, soit une tonne de plus qu'en 2019.

Travail avec le Syndicat Centre Hérault sur le tri des professionnels du Salagou, amélioration des accès aux colonnes et de leur intégration paysagère. En 2020, le SMGS a initié un travail collaboratif, avec les deux autres Grands Sites du Cœur d'Hérault, pour que le Syndicat Centre Hérault propose un habillage des colonnes de tri plus patrimonial.



- Nécessité de faire concorder les périodes d'affluence avec les périodes de ramassage des poubelles et des colonnes. La volonté d'étendre la saison des professionnels doit intégrer dans la mesure du possible l'extension des services aux usagers (toilettes, poubelles...)

AUTRES THEMATIQUES

Camping/Bivouac

Depuis 2018, suppression de la **tolérance du bivouac**, suite à de nombreux abus (les saisons passées, les usagers, qu'ils soient ou non pêcheurs, jouaient sur la définition du bivouac, ils démontaient la tente la journée et restaient au même endroit souvent plusieurs jours). Un seul message est diffusé : le camping est interdit. **Les usagers, même les carapistes (qui ont le droit de pêcher de nuit), ne peuvent plus monter de tentes, abris, parapluie... sur les berges du lac.** Le message a été véhiculé depuis 2018 par les patrouilles du Grand Site.

De nombreuses remontées négatives arrivent au Syndicat mixte du Grand Site en lien avec les gros campements de pêcheurs sur les berges et les conflits d'usages que cela peut entraîner notamment en bas du hameau des Vailhès (globalement rive Nord) et sur les Presqu'îles. Un travail va être engagé avec la fédération de pêche et les agents assermentés pour répondre aux attentes et éviter les conflits d'usages.



De nombreuses personnes se plaignent des papiers toilettes...(et autre) laissés autour des zones de campement. Certains n'hésitent pas à couper des branches....pour s'installer.

Feu/Grillade

Encore beaucoup trop de feux sur les berges, la gendarmerie demande à ce que les équipes de terrain détruisent systématiquement les foyers lorsqu'ils sont repérés. Deux fois dans la saison, la patrouille du Grand Site est en bateau pour sensibiliser, récupérer des déchets inaccessibles en véhicule et détruire les foyers. Action à poursuivre et augmenter.

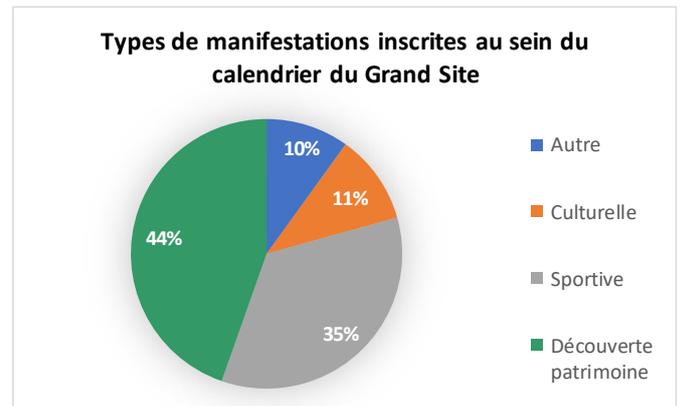
Manifestations

Le Syndicat coordonne l'accueil des organisateurs d'événements sportifs et culturels dans le Grand Site. Dans ce cadre, une cinquantaine de porteurs de projets ont été accompagnés, de leurs demandes d'autorisation, à l'intégration de leur manifestation sur le territoire avec les collectivités concernées. Cependant, moins d'une dizaine d'événements ont pu aboutir avec le contexte sanitaire.

Le Syndicat mène également une veille sur le territoire afin de sensibiliser les organisateurs d'événements non-autorisés. Dans le cadre de ce travail, un porteur de projet (Co aventurier) a été interpellé et deux balisages non-autorisés signalés.

Afin de gérer au mieux les demandes de manifestations de plus en plus nombreuses et d'accueillir les événements dans de bonnes conditions en évitant les conflits d'usages, de dates, de lieux... Le Syndicat a lancé un appel à manifestation d'intérêt pour 2021. Les porteurs de projet souhaitant organiser un événement sur les berges en 2021 ont été invités à remplir un dossier de candidature et à le déposer avant le 19 novembre 2020. La commission « porteurs de projet » analysera les candidatures et se positionnera ainsi sur le calendrier de l'année à venir.

Le confinement national a été favorable à une reprise de la végétation sur des sentiers existants mais non-officiels. Certains de ces sentiers étaient utilisés lors de manifestations ce qui maintenait l'ouverture de ces voies informelles. Leur fermeture grâce au confinement est bénéfique pour la biodiversité protégée du site, en permettant de réduire les impacts causés par la fréquentation (piétinement, dérangement).



En ce sens, le Syndicat veille à la disparation des sentiers non-officiels qui incitent les usagers à divaguer dans les espaces naturels et agricoles.

PLANTES INVASIVES

L'herbier envahissant - *Lagarosiphon major* - est présent sur la quasi-totalité des berges du lac. Inoffensif pour l'homme, il rend la baignade désagréable. Depuis 2018, le Syndicat mixte assure la coordination, le recueil des autorisations administratives et la réalisation des chantiers d'arrachage du lagarosiphon sur les plages des Vailhès et de Clermont l'Hérault pour un budget de 14 000 € TTC. Depuis l'été 2019, la Fédération de pêche apporte un appui technique et logistique. En 2020, le Mas de Riri et le Relais nautique d'Octon ont organisé, en partenariat avec les mairies concernées, des chantiers bénévoles. Le confort de la baignade a pu être assuré grâce aux chantiers. L'action a été complétée par 4 journées de ratissage en saison sur les plages de Liausson et Clermont l'Hérault (*un bilan détaillé sera produit fin 2020*). La hauteur d'eau du lac est restée naturellement très satisfaisante pour les usages nautiques tout l'été.



A TRAVAILLER POUR 2021

- Maintenir les moyens humains, travailler sur la mobilisation hors saison – adaptation des dispositifs de gestion, d'entretien et de sécurité hors saison (en plus de juillet et août).
- Equiper les pôles et les espaces de convivialité de toilettes (si possible sèches)
- Améliorer les capacités d'accueil des camping-cars dans les campings et gestion des aires de nuit
- Verbalisation en soirée camping-cars et campement
- Destruction des foyers
- Renforcer la communication et l'information sur l'interdiction du camping, bivouac compris notamment auprès des pêcheurs
- Gestion du stationnement sauvage sur le pôle de Clermont l'Hérault
- Herbiers dont Lagarosiphon : sensibilisation à la présence d'herbiers et actions de ratissage sur les plages surveillées (chantiers bénévoles, ...)

Conclusion : Une année exceptionnelle : covid - très forte augmentation de la fréquentation estivale des cœurs de site. La forte mobilisation de moyens humains sur les berges (patrouille VTT, garde Républicaine, police municipale ...), l'entretien des dispositifs de contention des véhicules (barrières, fossés... remis en état avant la saison) ont permis **d'éviter les fortes atteintes au code de conduite.**

Il reste, encore de nombreux points d'amélioration (toilettes, déchets, herbiers, Celles, pôles de Clermont l'Hérault...) mais le bilan sur les 14 dernières années est positif. Il a mis en avant sa fragilité, le besoin de garder une mobilisation des moyens humains importante pour pouvoir absorber et ne pas subir une fréquentation potentiellement en augmentation ou un contexte moins favorable.

On constate que dans un contexte de fréquentation très élevée, les objectifs fixés en 2012 (8% max de véhicules en dehors des parkings le jour et pas plus d'une vingtaine de véhicules passant la nuit illégalement sur les berges) ne peuvent quasi plus être atteints.

A ce constat s'ajoute le fait que les améliorations, de ces 10 dernières années dues au travail collectif sur la gestion estivale de la fréquentation est reconnue. Les acteurs locaux, visiteurs et usages demandent maintenant à ce que la barre soit mise encore plus haut. Ils attendent une gestion encore plus qualitative et font remonter de fortes attentes sur la gestion des berges en dehors de juillet et août, et au-delà des berges, dans les communes du Grand Site. Ces attentes légitimes, seront à travailler, elles ne peuvent avoir lieu avec les moyens et le mode de gestion actuel (nécessité de personnels assermentés dédiés, à l'année,...).

